

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2023-048

SÉANCE DU 26 AVRIL 2023

Date de convocation du conseil municipal : 14 avril 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur Jean-Pierre MANIGLIER

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA ; M. Jean-Philippe CORDIN ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Martine BIARD ; Mme Isabelle BUSQUET ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Nicolas de GARILHE ; Mme Christelle GERIN EPELY ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Thibaut LE NORMAND ; M. Claude LARDY ; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE ; Mme Patricia GARCIA ; M. Jérôme FRANÇOIS.

Membres absents ayant donné pouvoir : M. Loïc ALIRAND (adjoint) donne pouvoir à Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Raphaël BERGER (adjoint) donne pouvoir à M. Jean-Philippe CORDIN ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) donne pouvoir à Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Pierre POINSOT donne pouvoir à Mme Martine BIARD ; Mme Laure DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; Mme Nicole BRIAND donne pouvoir à M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES donne pouvoir à Mme Isabelle BUSQUET ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Emile COHEN donne pouvoir à M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint).

Membre absent : aucun.

Nombre de présents : 23

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de votants : 33

OBJET EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES CONSECUTIFS AU TRANSFERT DES COMPETENCES « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » ET « TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS »

Dans la cadre de la répartition des compétences entre le bloc communal et intercommunal, le législateur a transféré deux nouvelles compétences aux intercommunalités ainsi qu'à la Métropole du Grand Lyon.

Il s'agit de :

- La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dite « GEMAPI » ;
- La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des terrains familiaux locatifs.

Ces transferts doivent s'accompagner de l'évaluation des charges à transférer qui est réalisée par la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC).

La CLETC a été saisie pour procéder à ces évaluations des transferts de charges et a adopté son rapport lors de sa séance du 13 mars 2023. Ce dernier a été notifié aux communes membres de la Métropole (annexe n°10).

Il convient désormais à chaque conseil municipal de se prononcer dans un délai de trois mois sur ce rapport.

— — — — —

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 3641-1 ;

Vu le code général des impôts, notamment ses article 1609 nonies C et 1656 ;

Vu le rapport adopté par la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) des communes à la Métropole de Lyon, lors de sa séance du 13 mars 2023 ;

La Commission Finances du 20 avril 2023 entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 33 voix pour

- approuve le rapport adopté par la CLETC des Communes à la Métropole de Lyon lors de sa séance du 13 mars 2023 tel qu'il demeure ci-annexé ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- Dit que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Métropole de Lyon.

Ainsi délibéré,
A Écully, le 26 avril 2023

Le secrétaire,



Jean-Pierre MANIGLIER

Le maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le
Le maire

05 MAI 2023



Sébastien MICHEL

Acte à classer

DELIB_2023-048

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-05-05T10-26-54.00 (MI244906657)

Identifiant unique de l'acte :

069-216900811-20230505-DELIB_2023-048-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Evaluation des transferts de charges consécutifs au transfert des compétences "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" et "terrains familiaux locatifs"

Date de décision : 05/05/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalité
5.7.2. Modification des statuts

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [DELIB_2023-048.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 05/05/23 à 10:26

Par [BOUTET Catherine](#)

Transmis

Date 05/05/23 à 10:26

Par [BOUTET Catherine](#)

Accusé de réception

Date 05/05/23 à 10:42